

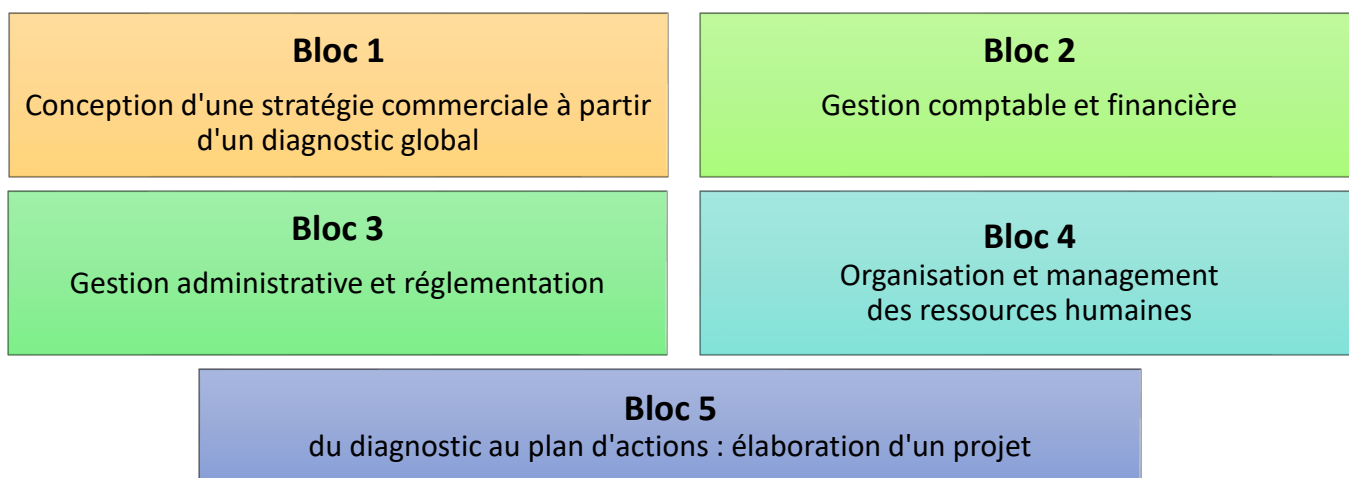
# Règlement d'examen

## Cursus "Entrepreneur du Bâtiment"

Mise à jour du 30 août 2022

### 1. Délivrance du Titre :

Le titre "**Entrepreneur du bâtiment**" est délivré à tout stagiaire ayant obligatoirement validé chacun des 5 blocs de compétences selon le schéma suivant :



- Chacun des 5 blocs est validé de manière indépendante, pas de compensation entre blocs de compétences
- Pour présenter le bloc 5, il est impératif d'avoir validé les blocs 1, 2, 3 et 4 et d'être à jour de ses paiements
- En cas de validation partielle, le bénéfice des composantes est définitivement acquis.  
Les évaluations non validées pourront faire l'objet d'un rattrapage sur sollicitation expresse du candidat (voir modalités ci-dessous)

### 2. Evaluations des blocs :

Pour chaque évaluation, les compétences relatives au métier de dirigeant sont présentées dans une grille critériée. La maîtrise des compétences est mesurée de la façon suivante :

| Expert              | Acquis                 | Presque Acquis | En cours d'acquisition | Non acquis            | Non évalué |
|---------------------|------------------------|----------------|------------------------|-----------------------|------------|
| A+                  | A                      | B              | C                      | D                     | Ne         |
| Très bonne maîtrise | Maîtrise satisfaisante |                | Maîtrise fragile       | Maîtrise insuffisante |            |

Une note D à l'une des évaluations invalide le bloc correspond.

Deux notes C (ou plus) aux évaluations d'un bloc invalide ce bloc.

Chacun des 5 blocs est évalué indépendamment de la manière suivante :

| Intitulé                                                                        | Descriptif et modalités d'évaluation et de certification                                                                                                                                                                                                   | Crédits *    |
|---------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|
| Bloc 1 : Conception d'une stratégie commerciale à partir d'un diagnostic global | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Diagnostic d'une entreprise tierce / écrit + oral / individuel</li> <li>▪ Diagnostic de stratégie commerciale / écrit / individuel</li> <li>▪ Mise en situation commerciale / oral / individuel</li> </ul>        | 5<br>10<br>5 |
| Bloc 2 : Gestion comptable et financière                                        | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Prix de revient et suivi analytique de chantier / Ecrit / Individuel</li> <li>▪ Tableaux de bord et budget prévisionnel / Ecrit / Individuel</li> <li>▪ Analyse financière / Ecrit + oral / Individuel</li> </ul> | 5<br>10<br>5 |
| Bloc 3 : Gestion administrative et réglementation                               | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Production d'outils de pilotage administratif et mise en place d'une démarche de validation des documents par des experts appropriés - documentaire / individuel</li> </ul>                                       | 10           |
| Bloc 4 : Organisation et management des ressources humaines                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réalisation d'une action collective à vocation solidaire / 10 mois Pratique + Ecrit + Oral / Individuel + collectif</li> <li>▪ Etudes de cas Management RH / écrit + oral / individuel</li> </ul>                 | 10<br>10     |
| Bloc 5 : du diagnostic au plan d'actions : élaboration d'un projet              | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Rédaction du projet professionnel, écrit / individuel</li> <li>▪ Soutenance orale du projet professionnel, oral / individuel</li> </ul>                                                                           | 15<br>15     |
| TOTAL                                                                           |                                                                                                                                                                                                                                                            | 100          |

\* nb de crédits acquis avec une note A

### Rattrapage des blocs non validés (blocs 1 à 4) :

Le rattrapage d'une évaluation non validée (C ou D) est possible une seule fois, uniquement en présentiel avec une autre promotion et sous réserve de la compatibilité des plannings (nous consulter). Le candidat doit en faire la demande par écrit à l'ESJDB (mail).

### Rattrapage du bloc 5 :

Deux sessions de rattrapage de jury (bloc 5) sont programmées en mars/avril et octobre de chaque année. Pour être autorisé à s'y présenter, un candidat doit :

- Avoir validé les blocs 1, 2, 3 et 4,
- Être à jour du règlement de ses factures,
- Formuler une demande écrite et motivée à l'ESJDB
- Respecter les nouvelles dates d'envoi du dossier écrit selon le planning suivant :
  - avant le 20 janvier pour le jury de mars/avril
  - avant le 20 juillet pour le jury d'octobre

### Echéances :

L'ensemble des échéances est détaillé lors du module SYNERGIE et de la 1ère réunion avec les dirigeants. Il est également affiché sur le planning de chaque promotion.

| Evaluations                                                                                                                                                                                                          | Echéances à respecter (voir planning)                                                                                                                                                             |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Diagnostic d'une entreprise tierce</li> <li>▪ Diagnostic de stratégie commerciale</li> <li>▪ Oral de vente</li> </ul>                                                       | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Ecrit à déposer sur serveur avant la session 8</li> <li>▪ Ecrit à déposer sur serveur 4 semaines après le module</li> <li>▪ Fait en formation</li> </ul> |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Prix de revient et suivi analytique de</li> <li>▪ Analyse financière</li> <li>▪ Tableaux de bord et budget prévisionnel</li> </ul>                                          | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Fait en formation, session 9</li> <li>▪ Fait en formation, session 11 ou 12</li> <li>▪ Fait en formation, session 13</li> </ul>                          |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Production d'outils de pilotage administratif et mise en place d'une démarche de validation des documents par des experts appropriés - documentaire / individuel</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ A déposer sur serveur avant la session 11</li> </ul>                                                                                                     |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réalisation d'une action collective à vocation solidaire</li> <li>▪ Etudes de cas Management RH</li> </ul>                                                                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Bilan évaluation en session 14</li> <li>▪ Fait en formation, session 14</li> </ul>                                                                       |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Rédaction du projet professionnel,</li> <li>▪ Soutenance orale du projet professionnel</li> </ul>                                                                           | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Remise écrit sur serveur 4 semaines avant oral</li> <li>▪ Session 16</li> </ul>                                                                          |

### 3. Major de promotion et mentions :

---

Le stagiaire ayant acquis le nombre le plus élevé de crédits se verra décerner le titre de :

**"Major de la promotion".**

Le titre de Major de la promotion ne pourra être décerné qu'à un seul stagiaire. En cas de premiers ex aequo (nombre de crédits égaux), le titre sera délivré après délibération du Jury, à celui ou celle dont les mérites auront été jugés supérieurs aux autres prétendants.

|                                                            |                                                     |
|------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------|
| Nombre de crédits supérieur ou égal à 52 et inférieur à 60 | pas de mention                                      |
| Nombre de crédits supérieur ou égal à 60 et inférieur à 70 | mention « ASSEZ BIEN »                              |
| Nombre de crédits supérieur ou égal à 70 et inférieur à 80 | mention « BIEN »                                    |
| Nombre de crédits supérieur ou égal à 80 et inférieur à 90 | mention « TRES BIEN »                               |
| Nombre de crédits supérieur ou égal à 90                   | mention « TRES BIEN »<br>avec félicitations du jury |

### 4. Stage en entreprise tierce :

---

La restitution du stage en entreprise tierce (dossier écrit + soutenance orale) est **obligatoire** pour valider le bloc 1. Cette étape est validée à mi-parcours (majoritairement la 8<sup>ème</sup> session de formation (semaine à St-Rémy). La date de remise de l'écrit du stage tierce est mentionnée sur le planning de chaque promotion. A défaut de respecter cette échéance, le candidat ne pourra pas se présenter au Jury de fin de formation de sa promotion.

A titre exceptionnel, une récupération du stage est possible. Elle doit avoir lieu avant la seconde réunion avec les dirigeants. Dans ce cas, le dossier écrit est pénalisé d'un D au critère « Présentation du support ». Passé ce délai, le candidat ne peut plus se présenter au jury de sortie de sa promotion (voir rattrapage du bloc 5 page 2)

### 5. Mémoire de fin de formation "PEPP – Projet d'évolution professionnel et personnel" :

---

Ce rapport est un travail **confidentiel**. Les membres du Jury et l'ESJDB ne peuvent pas diffuser son contenu en dehors du contexte de l'examen.

Chaque candidat rédige **individuellement** un rapport établissant le diagnostic de son entreprise, ainsi qu'un plan de développement complet (ou de création) en respectant la trame proposée \* par l'ESJDB. Son plan d'action comporte à minima les trois phases suivantes :

- Actions mises en œuvre depuis l'entrée en formation
- Plan d'actions à 6 mois
- Plan d'actions à moyen terme (2-3 ans) et plan d'actions à long terme.

Une attention toute particulière sera donnée à l'analyse financière et à la valorisation de l'entreprise.

\*Le rapport devra comporter à minima les parties indiquées dans la trame sous peine d'être jugé "non conforme". **Un candidat ayant un rapport jugé "non conforme" par la direction de l'ESJDB (note D à l'écrit) n'est pas admis à se présenter avec le jury de sa promotion.**

Le document doit être chargé sur le serveur de l'ESJDB au format PDF à la date fixée sur chaque planning de formation (répertoire individuel par candidat).

**La date de réception est impérative**, si elle n'est pas respectée, le candidat ne peut pas se présenter à l'examen du bloc 5.

## 6. Jury :

---

Il est composé à minima d'un membre du jury National ESJDB, d'un professionnel local, du directeur de l'ESJDB ou de son représentant. Si ce quorum n'est pas respecté, il ne peut avoir lieu.

De préférence, il y aura deux professionnels du jury National et deux professionnels locaux. Ces derniers sont proposés par la fédération coorganisatrice à l'ESJDB qui valide le choix et assure les convocations. La présidence du jury est assurée par l'un des membres du jury national.

Les entrepreneurs sont des bénévoles connus pour leurs qualités professionnelles. Ils sont à l'écoute des candidats et particulièrement au fait des préoccupations du secteur BTP. Le cas échéant, des personnalités qualifiées peuvent être invitées à participer au jury en auditeur.

Le Jury de l'ESJDB est souverain pour prendre toutes décisions dans le respect des règles d'attribution du titre RNCP. En cas de contestation sur la délivrance du titre, un recours est possible devant le Jury National qui est le seul habilité à étudier ce recours (2 réunions annuelles).

Le candidat mettra à disposition des membres du jury 2 extraits de son mémoire :

- L'analyse financière complète réalisée en formation,
- La valorisation de l'entreprise.

## 7. Soutenance et proclamation des résultats :

---

La soutenance a pour but essentiel de présenter le projet professionnel personnel du candidat. Les candidats se succéderont selon un ordre de passage établi à l'avance par l'ESJDB.

La soutenance se déroule dans un cadre confidentiel. Elle est strictement individuelle y compris pour des candidats originaires d'une même société.

Chaque candidat dispose de 40 minutes de présentation (questions du Jury comprises) et 10 minutes de debrief après délibération du jury. Il présente son projet professionnel de manière argumentée lors d'un exposé, puis répond aux questions du jury.

L'échange avec les membres du jury peut s'instaurer au terme des 5 premières minutes de soutenance. Après le dernier candidat, le jury procède à une délibération générale, rédige et signe un procès-verbal d'examen en double exemplaire (un pour la fédération coorganisatrice, un pour l'ESJDB). Le président du jury procède à la proclamation des résultats et l'ESJDB les publie. Une "remise de diplômes" est ensuite organisée conjointement avec la fédération d'accueil.

## 8. Situation administrative (assiduité, acquittement factures) :

---

Un candidat qui aurait été absent à plus de 10 journées de cours, hors récupération, ne pourra se présenter à l'examen de sa session. La même disposition s'applique en cas de non-règlement de factures.

### Cas particuliers :

Avant de prononcer l'admission définitive, le jury peut déceler dans le rapport des erreurs préjudiciables à la cohérence du projet du candidat entraînant un D à l'écrit. Le jury exigera une nouvelle rédaction de la partie écrite. La nouvelle version du rapport devra être transmise à l'ESJDB dans un délai de 2 mois.

Fait à St-Rémy, le 30 août 2022

Mise en application à compter  
de la session EB220 IDF55

Edouard BASTIEN, Président de l'ESJDB

Et les entrepreneurs membres du jury national